

Autorisation d'inscription

A remettre à la scolarité pédagogique de la formation demandée

L'étudiant	
Nom état civil :	
Prénom état civil :	
Email personnel :@.....	Téléphone :
1 – Vous êtes ou avez déjà été inscrit dans l'Enseignement supérieur OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	
Si non, passez directement au petit 2 ci-après	
Si oui, merci de compléter les éléments ci-dessous :	
Dernière année d'inscription	Dans quel établissement ?
Si déjà inscrit à l'upvd, N° étudiant	
Précisez la formation et le niveau	
<input type="checkbox"/> Vous souhaitez changer de filière (réorientation)	<input type="checkbox"/> Vous souhaitez poursuivre dans la même formation
2 – Inscription demandée	
<input type="checkbox"/> Demande d'inscription à l'année (Semestre 1 et Semestre 2)	<input type="checkbox"/> Demande d'inscription au semestre 2
Précisez la formation et le niveau demandés :	

Documents à joindre à la demande :

- Licence 1 : copie du relevé de notes du Bac (+ si concerné, relevé de notes S1, ou S1/S2 de la Licence 1)
- Autres niveaux de formation : derniers relevés de notes permettant l'admission à la formation demandée
- Lettre de motivation + CV

Avis du Responsable de la formation demandée à l'UPVD	
<input type="checkbox"/> Favorable pour une inscription en	<input type="checkbox"/> Défavorable
(Si Licence 1, précisez éventuellement, si T1 ou T2 :	
*En cas d'avis défavorable, précisez le motif :	
A	Le Signature et visa
Remis à l'étudiant le	<div style="border: 1px solid black; width: 100%; height: 100%;"></div>
Signature de la composante	

L'inscription devra être impérativement réalisée à la Scolarité centrale dans un délai de 7 jours ouvrés à compter de la date de l'autorisation. A défaut, cette autorisation sera caduque. Pour le second semestre, ce délai de 7 jours courra à partir de la rentrée de janvier.

Si avis favorable, veuillez suivre la procédure d'inscription sur ce lien : <https://www.univ-perp.fr/candidature-et-inscription/inscription/etudiant-etranger-doctorant-admis-sur-dossier-papier>

Vous venez d'une autre université française : votre inscription ne sera validée que sur présentation de la fiche transfert signée, portant un avis favorable et du quitus délivré par la bibliothèque de votre université d'origine.

*En cas d'avis défavorable de la composante, il est conseillé de prendre un rendez-vous avec le BAIO (Bureau d'Accueil d'Information et d'Orientation) : baio@univ-perp.fr - 04.68.66.20.46

A _____, le _____
(Signature de l'étudiant)